



Non indemnisation de l'assurance prévention - complément salaire

Par **SwissNoLife**, le **01/10/2020** à **21:05**

Bonjour,

Voici mon histoire : j'ai un contrat de prévention de perte de salaire chez SWxxxxIFE. Cet organisme m'a prélevé pendant 10 ans quand j'étais en bonne santé chaque mois un montant censé compenser une perte de salaire éventuelle. A présent j'ai une sclérose en plaques. Je suis arrêtée depuis le mois de novembre 2019 et toujours pas indemnisée. Après avoir eu droit au bug informatique avec écran noir, au dossier disparu puis réapparu, au courrier soit disant envoyé et jamais reçu, à mes courriels sans réponse, aux multiples interlocuteurs jamais les mêmes auxquels il faut inlassablement répéter la même histoire, aux discours contradictoires de certains interlocuteurs, aux précieuses minutes cumulées passées sur un numéro téléphonique payant, à mon contrat disparu puis réapparu lui aussi, me voilà toujours pas indemnisée.... et avec en plus 9 mois d'arrêt de travail qui ne seront jamais pris en compte pour cause d'envoi tardif de dossier. En effet, ma sclérose en plaques ne me permettant pas de gérer mes papiers à cause de troubles physiques, cognitifs et psychologiques. J'ai contesté la décision mais l'humain n'a pas lieu d'être chez SWxxxxIFE. Je souhaite donc savoir quel recours je peux lancer ? Par quel biais ? Et je souhaite aussi prévenir toute personne cherchant un contrat prévoyance.

Merci.

Par **chaber**, le **02/10/2020** à **07:39**

Bonjour

[quote]

et avec en plus 9 mois d'arrêt de travail qui ne seront jamais pris en compte pour cause d'envoi tardif de dossier.

[/quote]

Votre cas n'est pas désespéré, vous êtes encore dans les délais de prescription biennale.

Même une déclaration tardive n'empêche pas l'assureur d'intervenir si cela ne lui cause pas préjudice (extrêmement rare)

LRAR à cet assureur en fournissant tous les éléments en votre possession.

Si maintien de sa position il faudra par LRAR le médiateur service client en joignant vos éléments et copie de la lettre de refus.